

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02098
Numéro SIREN : 442 932 406
Nom ou dénomination : 2 3C CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2020 sous le numéro de dépôt 6233

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 04/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/6233

Déposant :

Nom/dénomination : 2 3C CONSEIL

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 442 932 406

N° gestion : 2002 B 02098



BILAN SYNTHETIQUE

2 3C CONSEIL

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019
Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N		N-1		PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres		
- Fonds commercial					Capital	8 040	8 040
- Autres	209	209			Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	10 913	6 670	4 243	4 162	Réserves :		
Immobilisations financières					- Réserve légale	804	804
TOTAL I	11 122	6 879	4 243	4 162	- Réserves réglementées		
					- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	49 435	50 096
Marchandises					Provisions réglementées	17 955	18 597
Avances et acomptes versés sur commandes					TOTAL I	76 234	77 538
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)		
Clients et comptes rattachés	38 978		38 978	41 645	Dettes		
Autres	37 130		37 130	28 078	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	7 693		7 693	18 760	Fournisseurs et comptes rattachés		88
Caisse					Autres	73	11 420
TOTAL II	83 802		83 802	88 483	TOTAL III	11 811	11 508
Charges constatées d'avance (III)					Produits constatés d'avance (IV)		3 600
TOTAL GENERAL (I+II+III)	94 923	6 879	88 044	92 645	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	88 044	92 645

Certifié conforme à l'original
le gérant JTC BROCKER

COMpte DE RESULTAT SYNTHETIQUE

2 3C CONSEIL

Edition du : 01/01/2019 au 31/12/2019

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	75 887	76 107
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	116	93	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	29 229	32 449	Subventions d'exploitation		
Impôts, taxes et versements assimilés	734	749	Autres produits		
Rémunération du personnel	6 500	6 500	Produits financiers		
Charges sociales	16 892	12 743			
Dotations aux amortissements		688			
Dotations aux provisions					
Autres charges	58				
Charges financières					
TOTAL (I)	53 528	53 221	TOTAL (I)	75 887	76 107
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	775	2 398	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		1 844
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)	3 629	3 734			
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	57 931	59 353	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	75 887	77 951
BENEFICE OU PERTE	17 955	18 597			
TOTAL GENERAL	75 887	77 951	TOTAL GENERAL	75 887	77 951

*Certifié conforme à l'original
de géant JC BROCKER*



J. Brocker

Annexe comptable

Exercice 2019

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Durée de l'exercice : 12 mois
- Effectif : 0
- Nature & Répartition activité

		2 0 1 8		
		Montant	Part en %	Var annuelle
Prestations de services	forfait 2.3C	7 652,50 €	10%	46,8%
	forfait S/T	15 600,00 €	21%	
	Régie	0 €	0%	
Prestations de formation	direct	1 590,00 €	2%	-14,8%
	en sous-traitance	44 890,00 €	59%	
	Annexe & Frais	6 154,13 €	8%	
Total CA HT		75 886,63 €	100%	

Nota : Forte progression de l'activité Conseil au forfait mais recul de la Formation, d'où un résultat global relativement stable.

2. Principes, règles et méthodes comptables

- Reconnaissance du revenu pour les contrats au forfait : La production est évaluée selon la méthode à l'avancement par phase et jalons de la mission.
- TVA sur encaissement lors de la facturation définitive ou d'avance.

3. Notes sur le bilan

a) Actif Immobilisé :

- Valeur brute des immobilisations corporelles :
 - Entrées : 820 €
 - Sorties : 0 €
 - Solde au 31.12 : 11 122 €
- Amortissements :
 - Base linéaire, dotation de l'exercice : 740 €
 - Cumul au 31.12 : 6 879 €
- Valeur nette a au 31.12 : 4 243 €

2.3C Conseil sarl

b) Comptes clients

- Compte client : factures TTC à recouvrer au 31.12 : 38 978 €
- Production à facturer : 0 €
- Acomptes client : 0 €
- Facturation d'avance : 0 €

c) Capital

- 8 040 € entièrement libéré
- Réserve légale : 804 €
- Report à nouveau positif de 40 435 € après affectation du résultat 2018

d) Dettes

- Dettes fournisseur : 73 €
- Acomptes Fournisseur : 0 €
- Dettes sociales et gérant : 2 500 €
- Dettes Etat
 - IS : 642 € (net des acomptes)
 - TVA : 4 599 € (net des acomptes)

e) Autres Créances

- Compte gérant : 34 630 €

f) Autres Dettes

- TVA à régulariser : 6 496 €

4. Notes sur le compte de résultat

a) Produits d'exploitation

- Chiffre d'affaires : 75 887 € HT

Le chiffre d'affaires 2019 correspond à la production de l'exercice. Il n'y a pas d'encours au 31/12/2019.

b) Charges d'exploitation

- Achats & Prestations externes : 29 259 € dont 9 008 € de location immobilière.
- Rémunération du gérant : 6 500 €
- Charges sociales : 16 892 € (dont 5 220 € non obligatoire)

c) Résultat financier

- Néant

d) Résultat exceptionnel

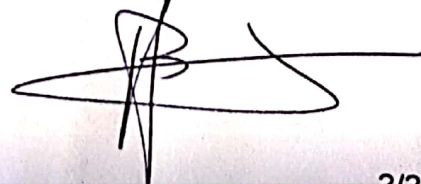
- Charges : 0 €
- Produits : 0 €

5. Autres informations

Néant

*Certifié conforme à l'original
le gérant*

JC BROCKER



Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

SARL 2.3C - Conseil

Siège social : 101 avenue Foch – 94120 – Fontenay sous Bois

N° Siret : 442 932 406 000 14

L'an deux mille vingt, le jeudi trente avril à quatorze heures, les associés se sont réunis à Fontenay sous Bois en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- BROCKER Jean – Claude
né le 9 Septembre 1949 à 67 – Strasbourg
de nationalité française
- BROCKER Micheline née MEYER
née le 2 Mai 1950 à 67 – Strasbourg
de nationalité française

Total des parts présentes : 500 parts sur les 500 parts composant le capital social.

Jean Claude BROCKER préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport du gérant,
- Les comptes consolidés de l'exercice 2019
- Le texte des résolutions proposées.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Présentation des comptes et lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2019
- Affectation du résultat 2019

Le président donne ensuite lecture du rapport de gestion et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant approuve les comptes sociaux dudit exercice, ainsi que toutes les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

45

EXACOMPTA

Scanné avec CamScanner



J. Brock

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2019 et approuvés par la présente Assemblée se soldent par un bénéfice de 17 955,23 € ; ce résultat positif porte les ressources à 67 383,25 €.

Les affectations se répartissent de la manière suivante :

- Distribution de dividendes pour un montant de 19 259,00 € après imputations des cotisations sociales,
- Report à nouveau positif pour le solde, soit 48 124,25 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne au gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents

Jean-Claude BROCKER



Micheline BROCKER

